

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois d'avril de l'an 2021, à 19 h 30, via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme France Thibault, conseillère
Mme Lucie Cormier, conseillère
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
M. Nicolas Rudloff, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-04-067

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Nicolas Rudloff
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point 5.3 : Communication Plus – Tour de communication incendie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2021

2. INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- 2.1. Dépôt et présentation du projet des états financiers 2020 – Groupe RDL
- 2.2. Période de questions des citoyens

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Mars 2021
- 3.2. Journal de facturation – Mars 2021
- 3.3. Archivistes 2021
- 3.4. Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)
- 3.5. Versement de l'aide financière concernant la COVID-19
- 3.6. Formation Leadership d'exception
- 3.7. Dépôt du rapport 2020 concernant la gestion contractuelle

4. LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Démission d'un pompier volontaire
- 5.2. Renouvellement de l'entente CAUCA pour l'application Survi-Mobile 2021 – 2024
- 5.3. Communication Plus – Tour de communication incendie

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2021
 - 6.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2021
 - 6.3. Amendement de la résolution 2021-03-055 et adoption du Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2020

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Adoption des états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis de mars 2021
 - 8.2. Nomination du candidat de 15 à 25 ans pour le Comité de travail du Plan d'urbanisme et de la refonte des règlements d'urbanisme
 - 8.3. Lettre d'acceptation du MAPAQ pour le Plan de développement d'une communauté nourricière et nomination d'un conseiller sur le comité de travail
 - 8.4. Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 148, rue Proulx
 - 8.5. Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 213, 81, rue Desrivières
 - 8.6. Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 321, 26 chemin Pinard
 - 8.7. Modification réglementaire zone R8
 - 8.8. Plan d'action annuel du Comité consultatif d'urbanisme
 - 8.9. Embauche pour le poste de préposée à l'entretien paysager
 - 8.10. Embauche pour le poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux
 - 8.11. Dépôt d'un projet au FRR local pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Saint-Camille

9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Entente de développement culturel – Participation du ministère de la Culture et des Communications et nomination du comité culturel
 - 9.2. Adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie

10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance

12. **VARIA**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2021-04-068

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-04-069

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Nicolas Rudloff
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Dépôt et présentation du projet des états financiers 2020 – Groupe RDL

Madame Caroline Leduc, du Groupe RDL, est venue présenter le projet des états financiers 2020. Comme il manque l'endettement de la MRC, il nous est impossible de consolider les dettes et donc, de déposer les états financiers finaux. L'adoption des états financiers sera faite à la séance du 3 mai 2021.

2.2 Période de questions des citoyens

Aucune question des citoyens présents.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-04-070

3.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2021

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 20 février au 26 mars 2021, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq dollars et trente-deux cents (85 745,32 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mars 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2021-04-071

3.3 Archivistes 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauche annuellement une firme pour les archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette firme fait le tri des documents à archiver, détruire et conserver;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité mandate la firme Binattek pour l'archivage 2021 au montant de soixante-quinze dollars (75 \$) de l'heure, pour une durée de cinq (5) jours à sept (7) heures par jour, un montant totalisant deux mille six cent vingt-cinq dollars (2 625 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

3.4 Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)

Le maire informe les conseillers que la Municipalité a reçu la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel au montant de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-et-un cents (34 991,61 \$).

3.5 Versement de l'aide financière concernant la COVID-19

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu le deuxième versement de l'aide financière donnée aux municipalités concernant la COVID-19 au montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars (8 987 \$).

2021-04-072

3.6 Formation Leadership d'exception

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite suivre la formation Leadership d'exception donnée par le Dr Sylvain Guimond;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également offrir gratuitement cette formation à ces principaux partenaires;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service pour la formation Leadership d'exception donnée par le Dr Sylvain Guimond.

QUE la Municipalité assume la totalité de la facture au montant de quatre mille deux cent soixante-dix-neuf dollars (4 279 \$), taxes en sus.

QUE le conseil offre à ses différents partenaires ainsi qu'à leurs conseils d'administration d'y participer gratuitement.

ADOPTÉE

3.7 Dépôt du rapport 2020 concernant la gestion contractuelle

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport 2020 concernant la gestion contractuelle.

4 LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Démission d'un pompier volontaire

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la lettre de démission de M. Jonathan Bessette Dufresne.

Les membres du conseil remercient M. Bessette Dufresne pour ses années au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Camille.

2021-04-073

5.2 Renouvellement de l'entente CAUCA pour l'application Survi-Mobile 2021 – 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec CAUCA pour le service de l'application Survi-Mobile se termine en avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler cette entente;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Nicolas Rudloff

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise le renouvellement de cette entente pour une période de trois (3) ans se terminant en 2024.

QUE le montant de cette entente triennale soit au montant de quatre mille trois cent vingt dollars (4 320 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-04-074

5.3 Communication Plus – Tour de communication

CONSIDÉRANT QUE la couverture de communication incendie n'est pas optimale sur le territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se joindre à la Régie des Trois Monts pour bonifier les communications incendie sur le territoire;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise la soumission de Communication Plus pour optimiser la couverture des communications incendie sur le territoire au montant de six mille six cent soixante-quinze dollars (6 675 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit prise dans la subvention 9-1-1 reçue par la Municipalité en 2019.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2021-04-075

6.1 Octroi du contrat de la fourniture de l'abat-poussière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'abat-poussière qui sera épandu dans les chemins de gravier à l'été 2021;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0,330 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	20 460,00 \$

Somavrac

Prix du litre	0,2899 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	17 973,80 \$

Enviro Solutions Canada inc.

Prix du litre	0,246 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	15 252,00 \$

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2021 soit donné à l'entreprise Enviro Solutions Canada inc. pour un montant de 0,246 \$ du litre, totalisant quinze mille deux cent cinquante-deux dollars (15 252,00 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-04-076

6.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire aller en appel d'offres pour ses travaux de voirie 2021;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2021.

QUE les travaux concernés soient exécutés dans une partie du rang 9 et 10, le rang 2, le rang 13 ainsi que le changement d'un ponceau du rang 16.

ADOPTÉE

2021-04-077

6.3 Amendement de la résolution 2021-03-055 et adoption du Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2020

CONSIDÉRANT QUE les montants étaient erronés lors de l'adoption de la résolution 2021-03-055 concernant la reddition de compte 2020 du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'abroger cette résolution et d'en refaire l'adoption avec les bons montants;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-treize dollars (126 293 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité du canton de Saint-Camille visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de cent sept mille six cent vingt-cinq dollars (107 625 \$) pour les travaux d'été et de cent dix-sept mille quatre-vingt-quatre dollars (117 084 \$) pour les travaux d'hiver;

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Nicolas Rudloff
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-04-078

7.1 Dépôt et adoption des états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2020 de la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux ont été déposés aux membres du conseil et qu'ils en ont pris connaissance;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte les états financiers 2020 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mars 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de mars 2021.

2021-04-079

8.2 Nomination du candidat de 15 à 25 ans pour le comité de travail du Plan d'urbanisme et de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour qu'un jeune de 15 à 25 ans soit membre du comité de travail du Plan d'urbanisme et de la refonte des règlements d'urbanisme;

*Il est proposé par Nicolas Rudloff
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité nomme Mme Rosie Guimond membre du comité de travail de ce mandat.

ADOPTÉE

2021-04-080

8.3 Lettre d'acceptation du MAPAQ pour le Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) et nomination d'un conseiller sur le comité de travail

CONSIDÉRANT la demande de subvention soumise au MAPAQ concernant l'élaboration d'un Plan de développement d'une communauté nourricière;

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'aide financière de dix-huit mille neuf cents dollars (18 900 \$) du ministère de l'Agriculture des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille puisse commencer la réalisation de ce projet en collaboration avec la Corporation de développement de Saint-Camille.

QUE la conseillère Lucie Cormier soit la représentante du conseil sur le comité de travail.

ADOPTÉE

2021-04-081

8.4 Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 148, rue Proulx

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a présenté un projet de construction pour un bâtiment principal de type résidence unifamiliale isolée, et un bâtiment accessoire de type garage, sur le lot 6 078 148, rue Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 078 148 est situé dans la zone R21;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Village* (P.I.I.A.-V);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil Municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. pour le projet de construction futur du bâtiment principal de type unifamilial isolée, et un bâtiment accessoire de type garage sur le lot 6 078 148, dans la zone R21 en suggérant au propriétaire d'apposer un revêtement de toiture pour les bâtiments (principal et accessoire) en acier prépeint à l'instar des résidences présentes sur la rue Proulx;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. pour le lot 6 078 148, rue Proulx.

ADOPTÉE

2021-04-082

8.5 Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 213, 81, 81B, rue Desrivières

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a présenté un projet de rénovation pour un bâtiment principal de type résidence familiale isolée, sur le lot 6 078 213, au 81-81B rue Desrivières;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 078 213 est situé dans la zone M1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Village* (P.I.I.A.-V);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de rénovation est assujéti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil Municipal **de refuser** la présente demande de P.I.I.A. pour le projet de rénovation futur du bâtiment principal de type familiale isolée, sur le lot 6 078 213, dans la zone M1

CONSIDÉRANT QUE le CCU est disposé à recommander la demande si le propriétaire s'engage à avoir une façade uniforme (vinyle gris fer) pour le garage rattaché en cour latérale gauche et le bâtiment familial donnant sur la rue Desrivières;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a accepté les recommandations du CCU;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. pour le lot 6 078 213, 81, 81B, rue Desrivières.

ADOPTÉE

2021-04-083

8.6 Demande de P.I.I.A. – Lot 6 078 321, 26, chemin Pinard

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a présenté un projet de construction pour un bâtiment complémentaire de type garage, sur le lot 6 078 321, au 26 chemin Pinard;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 078 321 est situé dans la zone Rua13;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Secteurs extérieurs au village* (P.I.I.A.-SEC);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujetti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil Municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. pour le projet de construction pour un bâtiment complémentaire de type garage, sur le lot 6 078 321, au 26 chemin Pinard, dans la zone Rua13;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. pour le lot 6 078 321, 26, chemin Pinard.

ADOPTÉE

2021-04-084

8.7 Modification réglementaire de la Zone R8

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent effectuer de la location court terme de type *Résidence de tourisme* pour des périodes de 31 jours et moins dans la zone R8;

CONSIDÉRANT QUE la zone R8 n'autorise aucune forme d'hébergement ;

CONSIDÉRANT QUE la zone R8 fait partie du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2007-02 établissant les procédures et les tarifications pour une demande de changement de zonage* permet de demander à la Municipalité un changement ou ajout d'usage en lien avec le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a effectué une demande écrite en bonne et due forme quant à l'objet de la modification réglementaire, et l'a soumise à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a acquitté les frais pour amorcer la demande de modification au *Règlement de zonage 2002-04 et ces amendements*;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au *Règlement de zonage 2002-04 et ces amendements* doivent être présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux fins de recommandation au Conseil Municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de modification au *Règlement de zonage 2002-04 et ces amendements*.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de **refuser** la présente demande de modification au *Règlement de zonage 2002-04 et ces amendements* afin d'autoriser la location court terme de type *Résidence de tourisme* pour des périodes de 31 jours et moins dans la zone R8, et ce, conformément à la procédure du *Règlement 2007-02 établissant les procédures et les tarifications pour une demande de changement de zonage*;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est disposé à recommander cette modification si les recommandations suivantes sont prises en compte :

- Créer une définition Résidence de tourisme comprenant une définition qui s'agence à la Réglementation sur les établissements d'hébergement touristique;
- Autoriser la Résidence de tourisme uniquement sur les propriétés des demandeurs faisant l'objet de la demande, soit le 6 et 8 rue Crépeau;
- Les propriétaires devront s'enregistrer au CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec)
- Faire une demande d'ajout d'usage à la Municipalité;
- Autoriser un maximum de deux occupants par chambre à coucher existante dans la résidence.

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de modification réglementaire tout en tenant compte des recommandations du CCU.

ADOPTÉE

2021-04-085

8.8 Plan d'action annuel 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré afin de présenter un plan d'action annuel aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action a été présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se sent privilégié d'avoir des membres au sein de ce comité qui souhaitent s'impliquer davantage;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

***Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action annuel 2021 du CCU.

QUE les membres du conseil municipal remercient les membres du CCU pour leur implication dans la communauté.

ADOPTÉE

2021-04-086

8.9 Embauche pour le poste de préposé à l'entretien paysager

CONSIDÉRANT QUE le poste d'entretien paysager est vacant;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et les candidatures reçues;

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE Mme Caroline Charland soit embauchée au poste de préposée à l'entretien paysager.

QUE la date d'entrée en poste soit convenue entre la candidate et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE la probation pour ce poste soit d'une période de trois (3) mois.

ADOPTÉE

2021-04-087

8.10 Embauche pour le poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le poste d'entretien des terrains municipaux est vacant;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et les candidatures reçues;

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE M. Jonathan Proulx soit embauché au poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux.

QUE la date d'entrée en poste soit convenue entre le candidat et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le candidat soit en période d'essai pour une durée de quatre (4) semaines et que la période de probation soit de trois (3) mois.

ADOPTÉE

2021-04-088

8.11 Dépôt d'un projet au FRR local pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un service internet haute vitesse est maintenant primordial à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec l'entreprise Cooptel pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter du Fonds ruralité et régions – volet local pour des projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE ce déploiement de fibre optique est en lien direct avec l'Agenda 21 et la Planification stratégique de la Municipalité;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose un projet de quatre-vingt-dix mille cent dollars (90 100 \$), au Fonds région et ruralité, volet local pour le déploiement de son réseau de fibre optique sur son territoire.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2021-04-089

9.1 Entente de développement culturel – Participation du ministère de la Culture et des Communications et nomination du comité culturel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la lettre d'annonce officielle de la ministre de la Culture et des Communications concernant l'Entente de développement culturel triennal 2020 - 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère investira cent dix-neuf mille huit cents dollars (119 800 \$) pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et ses partenaires investiront le même montant durant cette période;

CONSIDÉRANT QU'un comité culturel doit être nommé pour cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose officiellement la lettre de la ministre de la Culture et des Communications.

QUE le conseil nomme les conseillères France Thibault, Anne-Marie Merrien et Lucie Cormier à faire partie du comité culturel.

ADOPTÉE

2021-04-090

9.2 Adhésion du Conseil sport loisir de l'Estrie

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE le conseil municipal adhère au Conseil sport loisir de l'Estrie au montant de soixante-dix dollars (70 \$).

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen demande qui sera l'organisme responsable du Plan de développement d'une communauté nourricière.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

Une copie de la correspondance est remise aux élus. Le conseil remercie la FADOQ pour l'initiative des gâteries sucrées remises aux aînés de Saint-Camille dans la fin de semaine de Pâques et apprécie la carte de remerciements de Mme Huguette Jarret à cet effet.

12 VARIA

Aucun sujet au varia.

2021-04-091

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Pagé, Maire